



LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Bienvenue en formation dans
le réseau des centres sociaux



**Fédération des Centres Sociaux
des Hauts-de-Seine**
16, rue Salvador Allende - 92000 Nanterre
Tél : 01 47 21 67 92
Mail : accueil@centres-sociaux92.fr
N° siret : 417 563 624 000 28
Numéro de déclaration d'activité : 119 214 014 92
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

SOMMAIRE

- Qui sommes - nous ?
Les missions fédéralesp.3
- Le réseau des centres sociaux 92p.4
- Notre approche de la formationp.5
- Notre charte déontologiquep.6
- Le règlement intérieurp.7
- Vos référentes formationp.8
- Notre offre de formationp.9
- Nos ressources
Le processus d'évaluationp.10
- Organisation de l'offre de formation fédérale.....p.11

QUI SOMMES - NOUS ?

La fédération est une association née en 1994 à l'initiative de centres sociaux des Hauts de Seine, dans le but de les regrouper, en faire la promotion et les représenter auprès des pouvoirs publics.

Elle est constituée de 32 centres adhérents sur les 35 agréés par la CAF 92. Son conseil d'administration compte 21 membres (salarié.e.s de centres, élu.e.s associatifs et municipaux, personnes qualifiées) et son équipe salariée compte 4 ETP.

La fédération 92 est membre du réseau national des centres sociaux et socioculturels. Elle se réfère à la charte des centres sociaux de juin 2000 qui définit les valeurs et principes d'action qui regroupent les centres sociaux et les fédérations.

LES MISSIONS FÉDÉRALES

La fédération des centres sociaux se retrouvent autour de grandes missions

Lieu ressource, elle accompagne les structures dans leur fonctionnement et leur développement, les créations de centre et **la qualification des acteur.rice.s, professionnel.le.s et bénévoles.**

Plateforme, elle favorise les échanges de savoirs, de pratiques, les coopérations et l'accès à l'information.

Tête de réseau, elle représente et défend l'intérêt des centres sociaux auprès des grands partenaires et fait remonter les problématiques sociales rencontrées par les habitants.

Organisation apprenante aux côtés et avec les centres sociaux, elle recherche et expérimente les démarches et les outils pour le développement du pouvoir d'agir des habitants.

LE RÉSEAU DES CENTRES SOCIAUX 92

35

Centres sociaux agréés CAF

32

Centres sociaux adhérents à la fédération

17

Associatifs

15

Municipaux

689

Salariés

1781

Bénévoles

350

ETP

660 000€

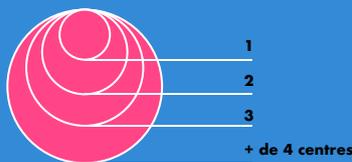
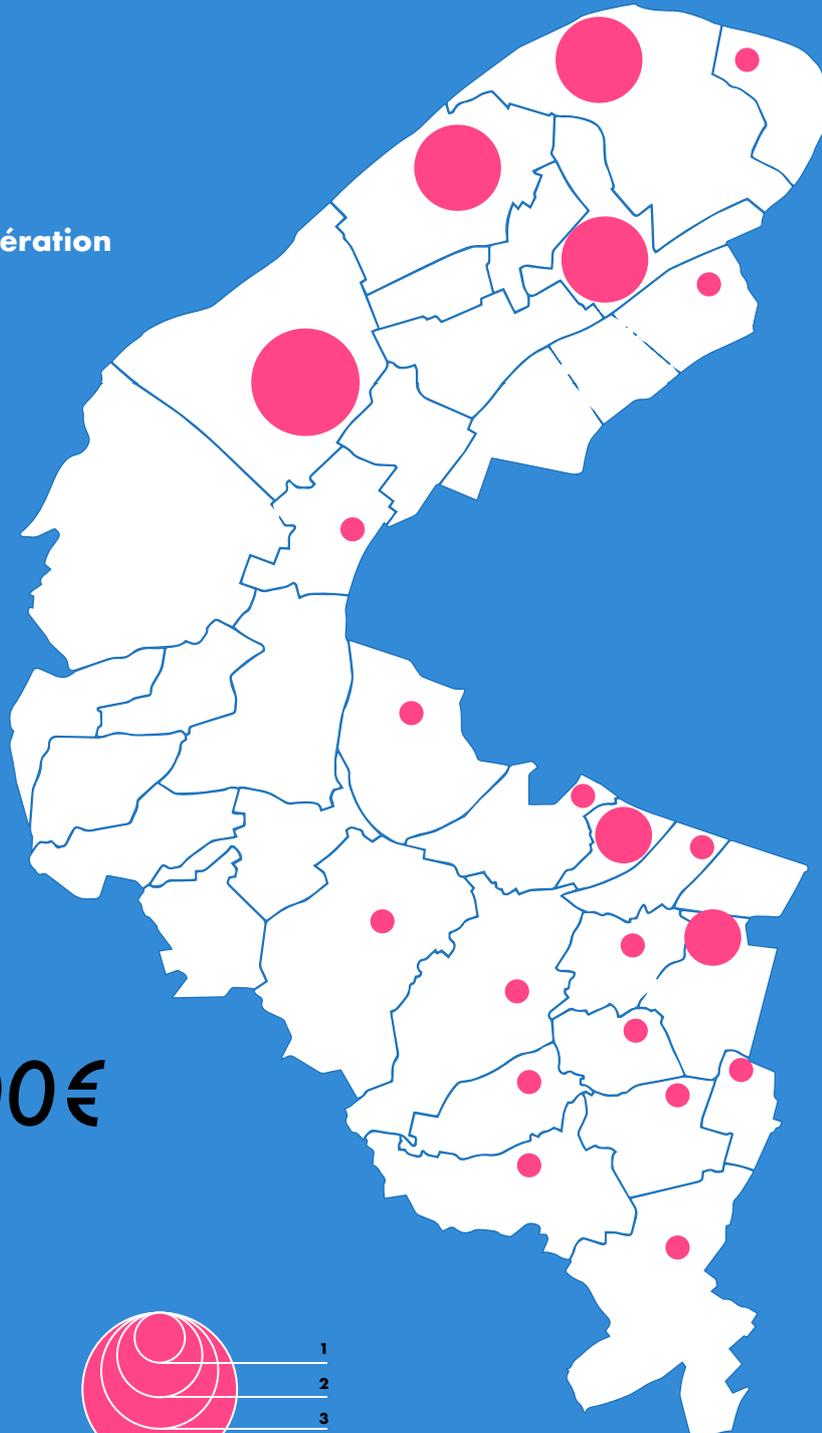
de budget moyen

100%

Urbain

60%

Politique de ville



NOTRE APPROCHE DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation

- Avoir une politique de formation au service du projet fédéral
- Favoriser le croisement des regards par la diversité des statuts, fonctions, spécialités, expertises
- Mobiliser les savoirs, savoirs-faire et savoirs être des acteurs du réseau au service de la dynamique collective de formation
- Associer les bénéficiaires au processus de construction du parcours de formation
- Intégrer les nouveaux professionnels dans leur prise de poste dans le réseau
- Proposer des formations qui viennent en complémentarité des offres existantes
- S'appuyer sur les ressources du réseau pour qualifier les projets et les acteurs

NOS SPÉCIFICITÉS

Il s'agit pour nous de :

- qualifier les projets menés avec les habitants
- de les inscrire dans les valeurs de la charte des centres sociaux

Notre réseau se caractérise par un lien de proximité avec les habitants

Nous sommes parfois les seules structures dans les quartiers populaires, installés historiquement et avons su tisser des liens de confiance avec les habitants.

Nos formations sont contextualisées aux missions et réalités des acteur.rice.s des centres sociaux.

NOS MODES D'ACCOMPAGNEMENT

**Notre approche ne se réduit pas à des modules de formation.
Elle s'inscrit dans une démarche globale et pragmatique**

- Accompagner la mise en oeuvre d'action
- Animer des démarches et outils expérimentaux
- Réunir les conditions de la mise en application
- Soutenir et/ ou co-animer les mises en oeuvre

Cette approche s'appuie sur un processus continu de repérage des besoins.

NOTRE CHARTE DÉONTOLOGIQUE

Parti pris

Parce que les centres sociaux ont un quotidien avec les habitants, ils ont une visée de transformation sociale avec les personnes concernées elles-mêmes; tous les sujets qui traversent la société, positifs et négatifs, se rencontrent dans les quartiers et les centres sociaux en sont témoins et s'en saisissent.

Notre approche est à la croisée des différents modes d'interventions sociales; nous sommes des praticiens-chercheurs : l'action nourrit la réflexion qui s'enrichit des mises en pratiques distancées.

Nous ajustons en permanence notre approche en prenant en compte la diversité et le mouvement des situations et des acteur.rice.s.

Nous nous envisageons comme des organisations et territoires apprenants.

Visée

Notre démarche de qualification vise à développer des compétences transversales. Cela nécessite de s'appuyer sur une évaluation continue, sur la production d'outils (schéma...) et un accompagnement dans la mise en oeuvre.

Ressources

L'approche consiste en une mobilisation des ressources sur les principes d'égalité et de complémentarité : égalité des formes de savoirs (savoirs savant/ profane, expertise d'usage...), horizontalité des statuts, pluralité des modes d'appréhension de la réalité (rationnel, émotionnel, intuitif...).

Méthode

Pour cela nous déployons des méthodes dynamiques et participatives, innovantes, valorisantes et appropriables. Elles s'appuient sur la dynamique des groupes et le développement du pouvoir d'agir.

Souplesse

Nous sommes dans une organisation souple qui s'adapte aux contextes d'interventions très variés, nécessitant les ajustements/ durées, proximité, économie.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur est établi conformément à la législation en vigueur (art . L.63.52-3, R 6352-1 à r 6352-8 du Code du Travail). Il s'applique aux personnes inscrites à une action de formation. Il définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à ces personnes.

A – Conditions générales

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme de formation.

B – Hygiène et sécurité

Les participants à une action de formation organisée par l'organisme de formation sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les locaux où se déroule la formation.

C- Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente.

D- Protection des personnes et des biens

Elle est assurée par des installations et équipements de sécurité dans le respect de la réglementation. (Confère affichage des consignes de sécurité dans les salles où les formations sont dispensées).

E – Consignes générales d'incendie

Toute personne témoin d'un début d'incendie doit immédiatement :

1 / Appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable.

2 / Suivre les Consignes générales d'évacuation du lieu de formation.

F- Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement des biens personnes des stagiaires

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux (salle de formation, locaux administratifs...)

G – Présence – Absence et retard

Les horaires de formation sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires sur le programme de formation et la convention. Ils sont tenus de respecter ces horaires : en cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation.

Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation sauf circonstances exceptionnelles.

Les stagiaires sont tenus de remplir et signer la feuille d'émargement et en fin de stage à participer au bilan de formation.

H – Règles disciplinaires

En cas de problème grave, l'organisme de formation peut prononcer l'une des sanctions suivantes à l'égard des stagiaires : rappel à l'ordre, avertissement écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive. Cette décision ne sera prise qu'après avoir informé préalablement l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications. En cas d'incidence ou de litige durant la formation, tout stagiaire peut, après en avoir informé le formateur, demander à être reçu par le responsable de l'organisme de formation.

I – Force Majeur

En cas de force majeure (événement imprévisible et extérieur), l'organisme de formation sera libéré de toute obligation envers le stagiaire.

J—Représentation des stagiaires

La représentation des stagiaires pour les actions de formation d'une durée totale supérieure à 500 heures doit donner lieu simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à laquelle tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. L'élection, au scrutin uninominal à deux tours, doit être organisée pendant les heures de formation, au plus tôt vingt heures après le début du stage et au plus tard quarante heures après. Les délégués, élus pour la durée de leur stage, peuvent présenter des réclamations, individuelles ou collectives, relatives au déroulement des stages ou aux conditions de vie des stagiaires, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

VOS RÉFÉRENTES FORMATION



- **Pédagogique**
Sophie MORLET
Responsable de formation
Vous aide dans l'analyse de vos besoins et la construction d'actions de formation à la demande et sur mesure.
01 47 21 67 92
sophie.morlet@centres-sociaux92.fr



- **Administratif et votre contact formation**
Sandrine COUTURIER
Vous informe sur les dimensions administratives, financières et logistiques.
01 47 21 67 92
accueil@centres-sociaux92.fr



- **Handicap**
Clara STERN
Adapte avec vous la formation si vous êtes porteur d'un handicap pour vous permettre d'y participer dans les meilleures conditions.
01 47 21 67 92
clara.stern@centres-sociaux92.fr

UNE OFFRE DE FORMATION AU SERVICE DU PROJET FÉDÉRAL

Nous relayons également ici l'offre de formation régionale (UFFCS) et nationale (FCSF).



CONFORTER LES FONDAMENTAUX DU PROJET CENTRE SOCIAL

- Adaptation à la Fonction pour les Nouveaux Responsables de centres sociaux (A.F.N.R) - formation dispensée par la **FCSF**
- Référents familles, une fonction au coeur du projet
- formation dispensée par **UFFCS**
- La fonction accueil, une affaire d'équipe
- formation dispensée par **UFFCS**
- Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (D.E.S.J.E.P.S)
- formation dispensée par la **FCSF**
- Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (D.E.J.E.P.S) - formation dispensée par la **FCSF**
- Piloter son renouvellement du projet social dans le but de développer des actions à visée émancipatrice
- Sensibilisation aux fondamentaux du centre social
- Animation participative
- C'est quoi l'éducation populaire ?



SOUTENIR L'INNOVATION SOCIALE

- Modèle socio-économique du centre social présent et à venir
- formation dispensée par la **FCSF**



ADAPTER NOS PRATIQUES POUR FAIRE FACE AUX ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ

- Valeurs de la République et laïcité
- Droits des étrangers
- Connaissance des Tsiganes et gens du voyage

Retrouvez toute notre offre de formation sur notre site :
hautsdeSeine.centres-sociaux.fr

TÉLÉCHARGEZ LE PROGRAMME



NOS RESSOURCES

La fédération présentera les ressources à disposition des stagiaires lors des formations tel que :

- Des documents écrits : ouvrages, articles, documents repères
- Des supports multimédia : vidéo, sites
- Des supports ludiques et interactifs : jeux, quizz, expositions
- Des supports schéma et cartographie

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Afin d'associer l'ensemble des parties prenantes à l'évaluation des actions de formation :

Les stagiaires seront sollicités sur trois types d'évaluation :
Deux évaluations en fin de la formation seront réalisées pour observer l'acquisition des compétences recherchées ainsi que la satisfaction sur l'ensemble des dimensions de la formation afin d'apporter les améliorations nécessaires.

Une évaluation à posteriori de la formation (sous forme de questionnaire) pour observer si la formation a permis une évolution, une plus grande maîtrise sur le terrain professionnel.

Les employeurs seront également sollicités par voie de questionnaires afin d'apprécier les effets de la formation sur la pratique du salarié. Ils seront également questionnés sur leur relation à l'organisme de formation pour apporter les améliorations nécessaires.

Les financeurs (Opco, Etat, CAF etc...) seront également mobilisés une fois par an pour prendre en compte leur retour sur l'offre de formation et ses modalités de mises en œuvre.

LES MODALITÉS D'ACCUEIL

La fédération apporte une attention particulière aux conditions d'accueil proposées aux stagiaires. Ainsi :

- Les locaux prévoient un espace de restauration où les participant.e.s peuvent apporter leur repas ; micro-onde, réfrigérateur, bouilloire, cafetière sont disponibles.
- Un accueil convivial (thé/ café) est organisé en début de journée et des collations seront proposées à chacune des pauses.
- Un temps de présentation et de mise en relation des stagiaires est prévu en début de session.

La situation sanitaire nous impose également de veiller au respect de certaines règles afin d'assurer la sécurité et la protection de la santé de chacun.e :

- Porter un masque dans l'ensemble des locaux
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique
- Respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre (soit 4 m² sans contact autour de chaque personne)
- Nettoyer les tables avec un produit désinfectant
- Aérer les locaux quelques minutes toutes les heures

HORAIRES ET LIEUX DE FORMATION

Accueil.....	9h00
Demi journée.....	9h30 - 13h00
.....	ou 14h00 - 17h30
Journée.....	9h30 - 17h30

- CSC Yannick Noah à Asnières
- CSC Petit Colombes à Colombes
- CSC Grésillons à Gennevilliers
- CSC Traverse à Nanterre
- Fédération des Centres Sociaux 92 à Nanterre

PARTICIPATION

Il existe un tarif adhérent et un tarif non adhérent.

Afin de réduire les coûts de la formation, la fédération mobilisera, pour les structures associatives, le dispositif A.C.T (Actions Collectives Territoriales) auprès de l'OPCO Uniformation, et pour l'ensemble des structures des financements de nos partenaires (Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine et Politique de la Ville).

Pour la participation des bénévoles, le Fond de Développement de la Vie Associative (F.D.V.A) et F.O.S.F.O.R.A - notre fond de formation interne issu de la cotisation - seront sollicités.

